

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service : DRH-Affaires générales
Adresse : Bâtiment DAUBIÉ
43, bd du 11 Novembre 1918
69622 VILLEURBANNE cedex

Affaire suivie par : Barbara PYNSON
Tél. : 04 72 44 82 45
Courriel : secretariat.drh@univ-lyon1.fr

Référence : DRH/CSA/RA/2023/10/10

RELEVÉ DES AVIS DU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2023

- **Point n°2 – Pour avis : validation du compte rendu de la séance de CSA du 2 février 2023**

Le point est reporté.

- **Point n°3 – Pour avis : délibérations relatives au dispositif d'intéressement, de suppléance et d'astreinte**

> INTERESSEMENT :

- **Création d'un dispositif d'intéressement aux résultats collectifs**

4 abstentions (4 UNSA Education)

4 votes Contre (3 CGT-SUD, 1 FSU)

En l'absence de majorité, l'avis est réputé avoir été donné.

- **Création d'un dispositif d'intéressement aux résultats collectifs pour les agents lauréats d'appels à projets nationaux/internationaux et/ou impliqués dans certaines opérations de recherche**

4 abstentions (4 UNSA Education)

4 votes Contre (3 CGT-SUD, 1 FSU)

En l'absence de majorité, l'avis est réputé avoir été donné.

- **Propositions d'avis de la CGT-SUD :**

Considérant que de nombreuses propositions antérieures (du CSA ou du CT) relatives aux primes et à la suppléance ne sont pas prises en compte dans les projets qui lui sont présentés ce jour.

Le CSA propose de surseoir aux projets qui lui sont présentés ce jour et que ceux-ci soient discutés en groupe de travail.

5 votes Pour (3 CGT-SUD, 2 UNSA Education)

3 abstentions (1 FSU, 2 UNSA Education)

Un avis favorable est donné.

- **Proposition d'avis de l'UNSA Education :**

La mise en place de plusieurs dispositifs d'intéressement semble poursuivre le même but que le CIA du RIFSEEP.

Le CSA propose donc de constituer un groupe de travail afin d'implémenter le CIA au sein de l'établissement et de réévaluer les montants attribués à chaque groupe de fonctions de l'IFSE, plutôt que de se tourner vers d'autres dispositifs.

7 votes Pour (3 CGT-SUD, 4 UNSA Education)

1 abstention (1 FSU)

Un avis favorable est donné.

> **POLITIQUE INDEMNITAIRE :**

- **Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (IFSE)**

4 votes Pour (4 UNSA Education)

4 abstentions (3 CGT-SUD, 1 FSU)

En l'absence de majorité, l'avis est réputé avoir été donné.

- **Politique indemnitaire applicable aux agents contractuels**

4 votes Pour (4 UNSA Education)

4 abstentions (3 CGT-SUD, 1 FSU)

En l'absence de majorité, l'avis est réputé avoir été donné.

- **Propositions d'avis de la CGT-SUD :**

AVIS :

Considérant qu'aucune mesure ne vient corriger, même partiellement, les écarts de la part que représentent les primes dans le traitement entre les différentes catégories (A, B et C) de personnels.

Le CSA réitère sa proposition de revaloriser l'IFSE d'un même montant (en €) pour tous - plutôt que d'un même pourcentage.

4 votes Pour (3 CGT-SUD, 1 FSU)

4 votes Contre (4 UNSA Education)

En l'absence de majorité, l'avis est réputé avoir été donné.

AVIS :

Considérant que les primes sont très peu soumises à cotisations sociales et qu'il faut s'inquiéter de leur part sans cesse plus importante dans nos rémunérations et de leurs effets sur notre système de sécurité sociale et de ses différentes branches (retraite, maladie et famille).

Considérant que les primes n'entrent - notamment - ni dans le calcul de la pension de retraite, ni dans le calcul des indemnités journalières en cas de congé maladie, ou alors dans une très faible part. Considérant que, conséquemment, les personnels connaissent des baisses de revenus importantes lorsqu'ils cessent temporairement ou définitivement leur activité.

Considérant que les projets proposés ce jour ne s'adossent à aucune subvention supplémentaire de l'État.

Le CSA propose d'interpeller les instances nationales de dialogue social sur l'urgence à revaloriser la valeur du point d'indice, à l'indexer sur l'inflation, à baisser drastiquement la part des primes dans les rémunérations et à doter les établissements en conséquence.

8 votes Pour (3 CGT-SUD, 1 FSU, 4 UNSA Education)

Un avis favorable unanime est donné.

- **Proposition d'avis de l'UNSA Education relative à la politique indemnitaire :**

Le CSA suggère une modification de l'article 4 afin que le texte entre en vigueur au 1er janvier 2023, avec un effet rétroactif.

8 votes Pour (3 CGT-SUD, 1 FSU, 4 UNSA Education)

Un avis favorable unanime est donné.

> PRIME DE CONTINUITE :

- Projet de délibération : création d'un dispositif indemnitaire visant à reconnaître la contribution des personnels BIATSS à la continuité des missions du service public

5 votes Pour (1 FSU, 4 UNSA Education)

3 abstentions (3 CGT-SUD)

Un avis favorable est donné.

- **Propositions d'avis de la CGT-SUD :**

AVIS :

Considérant que les primes ne peuvent gommer les effets néfastes des conséquences des non-occupations de poste sur la santé des personnels et des services.

Le CSA propose que les personnels susceptibles de toucher la prime de suppléance puissent se voir proposer des jours de récupération à la place de celle-ci.

4 votes Pour (3 CGT-SUD, 1 FSU)

4 abstentions (4 UNSA Education)

En l'absence de majorité, l'avis est réputé avoir été donné.

AVIS :

Le CSA réitère sa proposition de créer des postes de titulaires remplaçants.

8 votes Pour (3 CGT-SUD, 1 FSU, 4 UNSA Education)

Un avis favorable unanime est donné.

AVIS :

Considérant que certaines surcharges d'activité pour pallier les conséquences des non-occupations de poste n'ont pas donné lieu à indemnité ou alors d'un montant inférieur à ce qui avait été annoncé.

Le CSA propose que la prime de continuité donne lieu à un contrat entre l'agent et son supérieur hiérarchique, validé par les RH, avant toute modification du volume ou du périmètre de son activité.

4 votes Pour (3 CGT-SUD, 1 FSU)

4 abstentions (4 UNSA Education)

En l'absence de majorité, l'avis est réputé avoir été donné.

AVIS :

Considérant que, malgré des propositions visant l'abrogation de cette règle, la suppléance continue de s'effectuer par recrutement d'agents de catégorie C, pour une quotité de travail de 50 %, quelle que soit la catégorie du poste vacant.

Le CSA réitère sa proposition de suppléer un poste vacant par des personnels contractuels de catégorie équivalente à la personne remplacée, à temps plein.

Le CSA propose de recruter des contractuels à temps plein dès que c'est possible et notamment pour remplacer les temps partiels de plusieurs collègues absents.

6 votes Pour (3 CGT-SUD, 1 FSU, 2 UNSA Education)

2 abstentions (2 UNSA Education)

Un avis favorable est donné.

AVIS :

Considérant que le précédent dispositif (de CIA suppléance) comprenait de nombreuses restrictions et que ce nouveau dispositif vise à les supprimer.

Le CSA propose de préciser qu'un poste est vacant en cas - notamment - de détachement ou de disponibilité d'un agent.

8 votes Pour (3 CGT-SUD, 1 FSU, 4 UNSA Education)

Un avis favorable unanime est donné.

AVIS :

Considérant que les représentants des personnels - mais aussi les vice-présidents et les chargés de missions - s'absentent de leur service au profit de l'établissement mais que ces absences ont des conséquences pour les collègues de leurs services.

Le CSA propose d'intégrer les absences des collègues qui s'investissent à l'échelle de l'université ou du ministère dans le projet de prime de continuité présenté ce jour.

4 votes Pour (3 CGT-SUD, 1 FSU)

4 abstentions (4 UNSA Education)

En l'absence de majorité, l'avis est réputé avoir été donné.

Départ d'1 votant FSU et d'1 votant CGT-SUD.

▪ **Point n°5 – Pour avis : réorganisation de la Direction des Ressources Humaines**

4 votes Pour (4 UNSA Education)

2 abstentions (2 CGT-SUD)

Un avis favorable est donné.

- **Proposition d'avis de la CGT-SUD relative à la réorganisation de la DRH :**

Considérant que des changements de direction s'accompagnent trop souvent de changements d'organisations qui conduisent les services à des situations de tension parfois extrême, comme la F3SCT l'a notamment observé récemment à la DEVU et à FOCAL.

Le CSA propose de surseoir à cette réorganisation afin de s'assurer notamment que les collègues concernés aient disposé d'un temps de réflexion et de concertation suffisant.

Le CSA propose de reporter le point à une prochaine séance le temps que la Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Condition de Travail puisse avoir accès au DUERP du service suite à la réorganisation et soit consultée.

2 votes Pour (2 CGT-SUD)

4 abstentions (4 UNSA Education)

En l'absence de majorité, l'avis est réputé avoir été donné.

- **Point n°6 – Pour avis : bilan de la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion 2021-2022 (avancement des personnels BIATSS)**

Le point est reporté.

Fait à Villeurbanne, le 11 octobre 2023.

La secrétaire adjointe de séance

Laure DARTIGUEPEYRON



La secrétaire de séance

Barbara PYNSON



Le président

Frédéric FLEURY

